



L'ACADEMIE AFRICAINE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
(ALGA) DE CGLU AFRIQUE
LE RESEAU DES RESPONSABLES DES RESSOURCES HUMAINES
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES EN AFRIQUE
(LOCAL AFRICA RHNet)

&

L'OBSERVATOIRE DES RESSOURCES HUMAINES DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES EN AFRIQUE

LA VOIX DU MANAGER LOCAL AFRICAIN

N°7, Décembre 2022

Thème :

***« La Coopération Décentralisée : un Levier Stratégique pour
la promotion de la Solidarité, du Partenariat et du
Développement Durable :
Partage des Défis, des Expériences et des Bonnes pratiques »***

APPEL A CONTRIBUTION

**Dernier délai d'envoi des propositions de
Contributions : Le 26 Novembre 2022**

(www.uclga.org & www.uclgafrica-alga.org)

Avec l'appui de la Commission Européenne :



« Ensemble pour une Afrique Locale Performante »

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies 2030, l'Agenda du Climat, le Nouvel Agenda Urbain, le Cadre de Sendai sur la Réduction des Risques de Catastrophes, l'Agenda de l'Action d'Addis Abeba (AAAA) ainsi que l'Agenda Africain 2063, avec ses Sept Aspirations notamment l'aspiration 7 « *Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale* », ont établi des cibles audacieuses et nécessaires, qui associent inclusion sociale, développement économique et durabilité à atteindre.

La Coopération Décentralisée (CD) constitue le prolongement des jumelages, jadis fondés sur la mise en association de deux villes sur la base d'affinités historiques, de reliefs ou autres, ainsi que diverses actions d'échange et de perspectives de développement ou d'appui au développement des pays du Sud. Le jumelage est bien souvent la première étape, les collectivités poursuivent leur coopération par des projets concrets, par des échanges dynamiques et le renforcement des liens d'amitié entre les territoires et les populations.

La CD peut être interne à travers les intercommunalités ou les conventions de partenariats, comme elle peut être régionale et internationale (Sud-Sud, Nord-Sud ou Triangulaire) ou déclinée dans l'adhésion à des Réseaux de Collectivités Territoriales. Cette nouvelle dimension de l'action internationale des Collectivités Territoriales africaines (CTA) voudrait placer les relations de coopération dans une perspective plus égalitaire et focalisée sur des projets à impact sur le développement dans ses différentes dimensions.

La CD est la coopération au développement entre les Gouvernements Locaux et Régionaux et leurs associations œuvrant au-delà des frontières afin de renforcer mutuellement leurs capacités et en vue d'impliquer des acteurs économiques et sociaux à l'échelle locale et régionale pour aborder les défis de développement.

La Résolution A/RES/70/224, paragraphe 2 des Nations Unies définit les partenariats comme « des relations de collaboration volontaires entre diverses parties, publiques et non publiques, qui décident d'œuvrer ensemble à la réalisation d'un objectif commun ou d'entreprendre une activité particulière et, d'un commun accord, d'en partager les risques, les responsabilités, les ressources et les avantages ».

L'action internationale des Collectivités Territoriales fait partie du mandat des élu (e)s et des responsables territoriaux et cela pour plusieurs raisons, notamment :

- l'ouverture et l'attractivité des territoires à travers la promotion du rayonnement économique, touristique et culturel ;
- le marketing territorial ;
- L'engagement et l'implication des différents acteurs et parties prenantes dans des initiatives partagées ;

- la valorisation de l'expertise des élu (e)s et des agents territoriaux ;
- Le besoin de l'apprentissage et du renforcement des capacités ;
- L'échange d'expertise et l'assistance technique ;
- L'accès à des financements supplémentaires ;
- la volonté d'œuvrer à la transformation durable des sociétés¹, etc...

La pandémie de COVID-19 a permis de prendre conscience du fait que le monde est étroitement lié et interconnecté. Au début de la crise, il est devenu clair que les réponses nationales à elles seules ne suffisaient pas, car la pandémie a exercé une pression énorme sur les dépenses et les ressources publiques. La crise a généré et donné lieu à l'expression de diverses formes de coopération, de partenariat et de solidarité, prenant la forme de partenariats mondiaux solides, de collaboration et de coordination renforcées, et d'informations et de partage de ressources. En dépit des défis posés par la pandémie, des exemples forts de partenariats ont été établis.

L'ODD 17 qui aspire à « renforcer les partenariats mondiaux pour le développement durable » intéresse les Gouvernements Locaux et Régionaux (GLRs) car ils représentent des Institutions qui sont en première ligne faisant face à une multitude de défis, notamment démographiques, urbanistiques, climatiques, économiques et sociaux. Ces entités ne disposent pas toujours des ressources et des capacités nécessaires pour faire face à ces défis. C'est donc à ce niveau là que le partenariat, la coopération, la solidarité, dans le cadre de la CD, prennent tout leur sens et ont besoin d'être pris en compte et déployés.

Les avantages à s'impliquer dans une CD sont non seulement multiples, mais ils arrivent à point nommé pour permettre aux CTA de s'engager non seulement au niveau de leur Continent, mais aussi au niveau international. Il s'agit là d'une mine d'opportunités pour ces Institutions publiques pour :

- L'établissement de relations multi-acteurs et multi-niveaux de gouvernance ;
- L'apprentissage par les Pairs ;
- L'accès aux innovations, aux bonnes pratiques, aux expériences réussies et aux études de cas ;
- La formation et le renforcement des capacités, à la fois des élus locaux/élues locales et des ressources humaines ;
- L'accès à des sources de financements, y compris des sources de financements innovantes ;
- La création d'espaces et des opportunités de solidarité et de soutiens mutuels ;
- L'impact sur les différents Agendas mondiaux et Africains.

¹ https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/flyer_-_synthese_du_guide_cle063c51.pdf

La création par la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) du Ministère de l'Intérieur au Royaume du Maroc du Fonds d'Appui à la Coopération Décentralisée Internationale (FACDI) depuis 2020, en plein Pandémie du Covid-19, commence à intimer une réelle dynamique africaine pour la promotion de la Coopération Sud-Sud et de la Coopération Triangulaire sur des projets concrets à fort impact en termes de développement durable.

Les objectifs recherchés à travers la mise en place de ce Fonds africain sont :

- Orienter la coopération décentralisée vers un partenariat stratégique avec les collectivités territoriales africaines ;
- Inscrire la coopération dans la dynamique de la décentralisation, du développement local, du renforcement des collectivités territoriales et de la démocratie locale ;
- Traduire, dans les projets et actions à mener, à travers le renforcement des capacités et le transfert du savoir et savoir-faire, l'amélioration des conditions de vie des populations, l'accès aux services essentiels de base et la création d'emplois ;
- Inscrire la coopération décentralisée internationale dans la réalisation des Objectifs du Développement Durable ;
- Favoriser la coopération dite « triangulaire » ou « tripartite » en mettant en œuvre une concertation entre les collectivités territoriales du Sud et les partenaires de coopération telles que les institutions internationales, les agences bilatérales de coopération et les bailleurs de fonds ;
- Contribuer substantiellement au développement économique et social de l'Afrique et accroître sa capacité de résilience socio-économique.

(pour en savoir plus sur le FACDI : <https://www.collectivites-territoriales.gov.ma/fr/accueil>).

Outre cette initiative, on constate que plusieurs Collectivités Territoriales africaines sont engagées dans des initiatives de CD, soit en interne (Intercommunalité, convention de Partenariat, adhésion à des Associations nationales ou régionales de Collectivités Territoriales), soit au niveau international (Jumelages, conventions de partenariats, adhésion aux Réseaux des Collectivités Territoriales, Diplomatie des Villes).

Si la CD apparaît comme un vecteur idéal pour la promotion de la solidarité, du partenariat et du développement durable dans ses différentes dimensions, il n'en demeure pas moins qu'en Afrique, elle a dû mal à être mise en place et surtout à donner les résultats et l'impact escomptés, en raison d'une série de défis et d'obstacles liés aux principaux aspects suivants :

- L'environnement institutionnel propre à chaque Pays ;
- La reconnaissance juridique de la compétence des Collectivités Territoriales en matière de CD, interne et internationale ;
- La multitude d'acteurs et parties prenantes impliqués ;
- La complexité des procédures et modalités de mise en œuvre ;
- L'absence de connaissances et de maîtrise d'ouvrage pour la préparation et le montage des projets ;

- Le manque de moyens et de ressources ;
- Les limites des capacités ;
- La difficulté de pérenniser et de capitaliser les expériences en matière de CD, etc...

Tenant compte du contexte actuel de la CD et du Partenariat, et de la multitude des initiatives prises par les Collectivités Territoriales en Afrique, CGLU Afrique, à travers son Académie ALGA, son Réseau Local Africa HRNet et son Observatoire des Ressources Humaines des Collectivités Territoriales a tenu à consacrer ce 7^{ème} Numéro du Bulletin «La Voix du Manager Local Africain » au Thème suivant :

« La Coopération Décentralisée : un Levier Stratégique pour la promotion de la Solidarité, du Partenariat et du Développement Durable : Partage des Défis, des Expériences et des Bonnes pratiques »

I- LES CONTRIBUTIONS ATTENDUES

Les contributions attendues à ce 7^{ème} Numéro peuvent porter sur :

- Les défis de la CD (institutionnels, juridiques, politiques, humains, techniques, sociaux...)
- L'environnement institutionnel de la Coopération décentralisée : Acteurs, Parties prenantes, Cadre juridiques, Mécanismes d'appui et de facilitation, etc... ;
- L'Expérience d'une Collectivités Territoriale en matière de Coopération décentralisée (Interne ou Internationale) ;
- L'état de la CD au niveau d'un Pays donné (CD interne ou CD international (Institutions concernées, projet initié, problématique traitée, délai de réalisation, budget alloué, modalités de mise en œuvre, état d'avancement, obstacles rencontrés, propositions d'amélioration...)) ;
- Les bonnes pratiques qui permettent d'ancrer la CD dans la Gouvernance locale et dans la Dynamique de développement durable.

II- QUI PEUT CONTRIBUER ?

Le Bulletin est ouvert principalement aux contributions des Managers Territoriaux africains, quels que soient leurs domaines d'activité ou leur filière professionnelle. Toutefois, dans un esprit d'ouverture sur l'environnement des Collectivités Territoriales Africaines et de Benchmarking, toute autre contribution ayant une valeur ajoutée, en termes de partage d'information, d'expériences réussies et de bonnes pratiques, sera la bienvenue. Ce Bulletin considère ces contributions comme étant celles des "ami(e)s des Managers

Territoriaux Africains" et qui peuvent être des fonctionnaires des Administrations Centrales, des Services déconcentrés, des Professeurs universitaires, des Expert(e)s, des personnes ressources, des représentant(e)s du Secteur privé ou de la Société civile.

Pour ce Numéro également, nous encourageons les contributions des Maires, des Président(e)s de Collectivités Territoriales, des Elus Locaux/Elus Locales ainsi que les différentes composantes de la Société Civile.

III- QUELQUES ORIENTATIONS PRATIQUES POUR LES CONTRIBUTIONS

CGLU-Afrique vous invite à apporter des contributions concernant toute initiative portant sur la Coopération Décentralisée (CD), selon le canevas suivant :

1. Le nom, prénom, position et contacts (Tél et email) de l'auteur(e) ;
2. L'intitulé de la contribution ;
3. L'Institution/Organisation concernée ;
4. La date de mise en œuvre ;
5. L'objectif principal et les objectifs spécifiques de l'initiative ;
6. La description de l'initiative (1 page maximum) ;
7. Les publics cibles et bénéficiaires de l'initiative ;
8. Le budget alloué à l'initiative ;
9. La ou les sources de financement de l'initiative (ressources propres, emprunt, subventions de l'Etat, bailleurs de fonds, coopération décentralisée, partenariat, dons...) ;
10. Les résultats attendus ;
11. Les réalisations obtenues ;
12. L'impact de l'initiative ;
13. Des photos relatives à l'initiative ;
14. Toute autre information pertinente liée à l'initiative.
15. **La contribution doit consister en quatre (4) à cinq (5) pages, soit entre 1.500 et 2.000 mots.**
16. Type de police : **Times New Roman, et Taille de Police 12.**
17. **Langue de la contribution** : Anglais, Arabe, Français, Portugais.
18. Toute citation d'un autre auteur doit être mise entre parenthèses et comporter sa source, autrement dit l'auteur de la citation ou le document dont elle est extraite, le titre exact du document, la date de parution, le lieu de parution, par respect pour les droits de propriété intellectuelle.
19. Vous devez joindre votre photo et une très courte biographie (100 mots au maximum), en mentionnant le nom de votre Collectivité Territoriale/Institution, ainsi que vos contacts (GSM, Tel, Fax, e-mail, Portail ou Site web de la Collectivité Territoriale/Institution à laquelle vous appartenez).
20. Dernier délai pour la soumission des contributions : **Le 26 Novembre 2022.**

Les contributions doivent être transmises à :

- Dr Najat ZARROUK, Directrice du Développement, du Renforcement des Capacités et de la Gestion des Connaissances et de l'Académie ALGA de CGLU-Afrique, Rabat, Maroc. e-mail: Nzarrouk@uclga.org ou Najat_Zarrouk@yahoo.fr
- Melle Fariath CHABI, Support Staff, ALGA de CGLU Afrique, email : fcabi@uclga.org /Tél : +212 (0)700-991848
- Mme Philomène DABIRÉ, Support Staff, ALGA de CGLU Afrique, e-mail: pdabire@uclga.org / Tél : +226 70 26 67 03
- Mr Koffi ABALO, Support Staff, ALGA de CGLU Afrique.
- e-mail : kabalo@uclga.org / Tél : +212 (0)632-084972
- Mme Abir Achour, Task Manager, email : aachour@uclga.org ; Tél : +212 (0)688-429510
- Mlle Hala MENKARI, Stagiaire, ALGA de CGLU Afrique, e-mail : hmenkari@uclga.org / Tél : +212 (0) 662-107464
- Bureau d'ordre de CGLU-Afrique, e-mail : info@uclga.org
Tél : +212 537 26 00 62 / + 212 537 26 00 63 – Fax : + 212 537 26 00 60

NB : Ces contacts sont tous joignables par WhatsApp.

N'hésitez pas à nous contacter et à visiter :

- le Portail de CGLU-Afrique : www.uclga.org
- le SiteWeb de son Académie ALGA : www.uclgafrica-alga.org

Prochainement parmi nos offres de Services : la Plateforme e-Learning de CGLU Afrique :

<https://www.uclga-e-academy.com/>